

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50  
Six mois... 26.00  
Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

INSERTIONS:

Annances: la ligne... 20 c.  
Réclames: »... 30 c.  
Faits divers: »... 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARAK, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publication.

RENDRE DE COMPTES

3 0/0	67 32 1/2
4 1/2	98 00
Emprunts (5 0/0)	104 48

9 FÉVRIER

3 0/0	67 22 1/2
4 1/2	98 00
Emprunts (5 0/0)	104 42 1/2

Services particuliers du Journal de Roubaix

Actions Banque de France	3865 00
Société générale	325 00
Credit foncier	
France	897 06
Chemins autrichiens	631 00
Lyon	987 00
Est	585 00
Ouest	642 00
Nord	1220 00
Midi	722 00
Suez	743 00
6 0/0 Péruvien	34 5/8
Actions Banque ottomane (ancienne)	437 00
Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres court	25 15
Credit Mobilier	200 40
Turc	20 05
Turc nouveau	00 00

DEPECHE COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix  
New-York, 9 février.  
Change sur Londres 4.86 1/2; change sur Paris, 5.43 3/4  
Valeur de l'or, 112 7/8  
Café good fair, (la livre) 17 1/4  
Café good Cargoes, (la livre) 17 3/4

ROUBAIX 9 FEVRIER 1876.

M. Constantin Descat, maire de Roubaix, député sortant, nous prie de publier la profession de foi suivante, qu'il adresse aux électeurs de la troisième circonscription; le temps nous manque aujourd'hui pour apprécier ce document:  
Aux électeurs de la troisième circonscription.  
Messieurs et chers concitoyens.  
Uncertain nombre d'entre vous m'ont offert la candidature à la Chambre des députés, pour la circonscription de Roubaix. Malgré tout le désir que j'avais de me tenir éloigné de la politique, je ne crois pas pouvoir, dans les circonstances présentes, me soustraire au de-

voir que l'on m'impose, et vous refuser ce nouveau témoignage du dévouement absolu que j'en ai cessé de mettre à votre service. J'accepte donc cette candidature.

Mais, avant de me confier un tel mandat, vous avez le droit de savoir, et j'ai le devoir de vous dire quel usage j'en veux faire.

Ma conduite politique sera, dans l'avenir, ce qu'elle a été pendant les cinq années que j'ai passées à l'Assemblée nationale.

Ayant toujours conservé ma pleine indépendance, j'ai voté la Constitution républicaine du 25 février.

Cette constitution est devenue la loi du pays, et tous nous lui devons l'obéissance. J'entends en poursuivre l'application, loyalement et sans arrière-pensée. Mon concours est donc acquis au maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. Je l'ai toujours soutenu de mes votes et je maintiendrais pouvoirs, car je suis de ceux qui, comme lui, placent « la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, au dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti. » J'ai donc le droit de compter sur l'appui de tous les hommes modérés, sans acception d'opinions.

Je continuerai à défendre avec énergie les trois grands principes sur lesquels repose notre société: la Religion, la Famille et la Propriété. Fidèle à mon passé, je ne cesserai de travailler au développement de l'instruction populaire, convaincu de servir ainsi la cause de cette sage démocratie qui attend tout de l'ordre et du travail.

Depuis mon entrée dans la vie publique, dans nos Conseils communaux et départementaux, à l'Assemblée nationale, je n'ai cessé de me préoccuper des questions économiques intimement liées à l'avenir de nos Industries, de l'Agriculture et du Commerce. D'accord avec vous, j'en poursuivrai la solution dans un sens conforme à vos intérêts.

J'ai toujours repoussé, et je m'efforcerai de faire disparaître certains impôts qui pèsent, presque uniquement, sur les populations ouvrières de nos départements du Nord, tels que les taxes sur le café, la chicorée, le sucre, etc... etc...

Electeurs!  
Résolument dévoué à la politique conservatrice et libérale du maréchal de Mac-Mahon, je veux travailler avec lui, à toutes les réformes utiles et vrai-

ment progressives qui peuvent aider au relèvement de la Patrie.

Je repousse sans hésitation les tendances révolutionnaires dont le triomphe offrirait un prétexte trop facile à la haine et aux convoitises de l'étranger.

Si ce programme est le vôtre, si vous croyez qu'il peut, mieux que tout autre, nous donner l'ordre et la prospérité à l'intérieur, la paix au dehors, et assurer ainsi la sécurité de votre travail et l'avenir de vos enfants, vous m'appuiez de vos suffrages, car vous vous souviendrez que je ne vous ai jamais trompés.

C. DESCAT,  
député sortant, maire de Roubaix,  
Membre du Conseil général,  
manufacturier.

Bulletin du jour

Hier a eu lieu l'ouverture du parlement britannique, par la Reine en personne. Le discours du trône a été lu par le lord chancelier. Voici le texte du passage de ce discours, relatif à la politique étrangère:

« Mes relations avec les puissances étrangères continuent d'avoir un caractère cordial. Le mouvement insurrectionnel qui, pendant les six derniers mois, s'est maintenu dans les provinces turques de Bosnie et de l'Herzégovine et que les troupes du Sultan ne sont pas parvenues jusqu'à présent à réprimer, a excité l'attention et l'inquiétude des grandes puissances européennes. »

« J'ai pensé que mon devoir était de ne pas rester étranger aux efforts faits actuellement par des gouvernements alliés et amis, pour amener la pacification des districts troublés par l'insurrection: en conséquence, tout en respectant l'indépendance de la sublime Porte, je me suis associé aux instances faites auprès du Sultan pour le convaincre de la nécessité d'adopter des mesures et des réformes administratives de nature à écarter tout motif fondé de mécontentement de la part de ses sujets chrétiens. »

« Sous la réserve de votre sanction, j'ai consenti à l'achat des actions du canal de Suez qui appartenaient au Khédive d'Egypte et j'ai la conviction que vous m'autoriserez à terminer une transaction complète à traversaction dans laquelle l'intérêt public est impliqué à un haut degré. »

« Les réclamations faites au gouvernement chinois, au sujet de l'assassinat de M. Margary, ont été reçues amicalement. J'attends le résultat de l'enquête avec la ferme conviction qu'elle sera conduite de façon à assurer la découverte et la punition des coupables. »

La reine poursuit en exprimant sa satisfaction au sujet de l'heureux voyage du prince de Galles dans l'Inde, et de l'attachement au gouvernement Anglais, dont toutes les classes de la population ont donné la preuve en cette occasion.

Le discours annonce la présentation d'un projet, ayant pour but d'ajouter le titre de Souverain de l'Empire Indien aux autres titres de la Couronne.  
Le discours dit ensuite qu'une Commission royale a été chargée de faire une enquête sur les traités internationaux et sur les instructions données aux officiers de marine relativement à la suppression de la traite des esclaves, afin d'examiner s'il ne conviendrait pas d'augmenter les pouvoirs des commandants des croisières chargés de cette surveillance, en vue d'assurer le maintien du droit et de la liberté des personnes.

La reine espère que les opérations qui ont été énergiquement conduites contre la Malaisie, auront pour effet de rétablir

l'ordre ainsi que la juste influence et l'autorité de l'Angleterre dans ce pays. Le discours du trône annonce ensuite la présentation de plusieurs projets de loi d'intérêt local.

C'est vraiment une étrange comédie que celle qui est jouée en ce moment devant les électeurs par les radicaux. On a vu quel était leur langage vraiment sauvage dans les clubs parisiens. Mais pendant que M. Spuller, alter ego de M. Gambetta, se proclamait dans le quartier Montmartre socialiste, partisan du mandat impératif, de l'amnistie totale et immédiate, et donnait aux révolutionnaires les plus extrêmes toutes les satisfactions qu'ils pouvaient demander, M. Gambetta, prononçant devant les électeurs de Lille un long discours que la République française reproduisit hier avec fracas, tenait un langage sensiblement différent. Pas un mot de l'amnistie, du mandat impératif, de l'exploitation du travail par le capital; ce sont des formules que M. Gambetta réserve pour le jour où il s'adressera aux électeurs de Belleville; et, n'était la dernière partie de sa harangue, on croirait avoir affaire à quelque bénin orateur du centre gauche.

L'orateur de Lille commence en effet par faire un éloge presque enthousiaste du Sénat, de la Constitution du 25 février. Puis, abordant l'énumération des qualités que doivent avoir les députés, il les veut républicains, démocrates, libéraux et pacifiques. Sur la première qualité, rien à noter. Sur la seconde, M. Gambetta a tellement enveloppé, estompé sa pensée, que sa démocratie n'est plus apparue que comme une collection de maximes dignes de M. de la Palisse ou de M. Prudhomme.

Par démocrates, dit-il, il entend ceux qui sont « pénétrés de la nécessité de l'amélioration intellectuelle et morale du plus grand nombre, » ceux qui « comprennent que l'administration de l'Etat, que son budget et sa force ne doivent être qu'un moyen de développement et non pas la mesure, la feuille de bénéfice de quelques-uns; » ceux qui « ne sont préoccupés, avant tout, que de la meilleure distribution des forces financières, industrielles, économiques du pays; » ceux qui, « ne sacrifiant rien au hasard, ne vont que du connu à l'inconnu, avec patience, avec méthode, ne tentant que ce qui est possible et reconnaissant qu'il y a toujours quelque chose à faire, même dans le meilleur des mondes possibles. » Comment, ce serait à ces banalités creuses, vagues et inoffensives que se trouverait réduit le programme de l'orateur des nouvelles couches, de l'ancien signataire du mandat impératif de Belleville! Oh! comme Proudhon avait raison quand, avec sa franchise d'irrégulier, il les traitait tous de « blagueurs! »

Toutefois, il n'eût pas été prudent à M. Gambetta de ne pas donner quelque satisfaction aux passions du parti; il a cru que le meilleur terrain pour le faire serait la question religieuse. Nous reprochions plus loin toute la partie de son discours où il traite cette question. Encore, que de précautions oratoires! Il se défend de l'esprit de « secte » et se prétend respectueux de tous les cultes. C'était probablement par l'effet de ce « respect » que naguère il dénonçait à la France, dans un cri de carrefour, « la lépre dévorante du clergé. »  
Passons, du reste, sur les précautions

oratoires. Au fond, la thèse de M. Gambetta n'est, sous des formes plus enveloppées, plus génoises, plus hypocrites, que ce programme de haine et de persécution religieuse que les amis de M. Gambetta exposent tous les soirs dans les clubs de Paris, aux applaudissements sans réserve de la République française. L'orateur feint d'être sur la défensive et de résister seulement aux « entreprises et aux usurpations de la théocratie. » Sottise qui ne trompe personne. En réalité, c'est lui qui attaque et veut opprimer la conscience. Quel idéal nous offre-t-il, en effet? Quel modèle nous propose-t-il? L'Allemagne. C'est le Kulturkampf qu'il voudrait introduire en France, au plus grand bien de notre paix intérieure et au plus grand honneur de la liberté! Les lauriers de M. de Bismarck troublent le sommeil du dictateur de Bordeaux.

Demandez-vous à M. Gambetta de laisser les vaines déclamations et d'indiquer, fût-ce par un seul fait, où est ce « envahissement de la théocratie »? M. Gambetta n'en peut citer qu'un, mais qui, à ses yeux, suffit: il s'agit de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, qu'il « se propose, dit-il, de faire abroger. » C'est l'un des signes de ce temps que la naïveté et le cynisme avec lesquels le radicalisme confesse sa peur et son horreur de la liberté. En effet, les éclats de voix n'y feront rien. La loi de 1875 n'est qu'une loi de liberté et de droit commun; elle ne donne pas une faculté aux catholiques qu'elle ne donne aux libres-penseurs et aux démocrates. Seulement ceux-ci, impulsés à en user, parce qu'ils se savent pas mériter l'estime et la confiance des familles, ne rêvent que de supprimer cette liberté pour donner à l'Etat seul le droit de façonner, au gré des passions des partis qui domineraient, jour à jour, l'âme et l'intelligence des jeunes enfants.

C'est une thèse de despotisme s'il en fut jamais. Elle est si éhontée que des esprits peu suspects de sympathie pour le catholicisme et de sévérité pour les radicaux en sont scandalisés. « La liberté, disait hier à ce propos le Journal des Débats, jamais les radicaux n'accepteront. Ils savent bien qu'ils n'ont pas de plus dangereuse ennemie. Nous n'avons d'ailleurs aucune inquiétude sur l'avenir de la liberté de l'enseignement en France, et l'in croyable désespoir de soi-disant libéraux qui se regardent comme battus d'avance si leurs adversaires conservent les moyens de se défendre ne peut nous inspirer que de la pitié. »

Que le Journal des Débats, que le parti politique qu'il représente soient donc logiques. Ils le voient: dans le radicalisme, alors même qu'il s'efforce le plus de se masquer, il y a toujours un programme d'oppression religieuse; le jacobin apparaît derrière le masque du libéral, qu'il rompt ouvertement, nettement avec M. Gambetta. Et il dans les rangs du centre gauche un conservateur, un libéral, un patriote, quelle que soit du reste sa foi, qui voudrait, avec l'orateur de Lille, substituer à la paix et à la liberté religieuse qui régnent aujourd'hui en France les embarras extrêmes, les oppressions scandaleuses, les guerres intestines provoquées par le Kulturkampf d'outre-Rhin?

La partie la plus instructive du discours prononcé, dimanche à Lille par M. Gambetta, est celle qui a trait aux questions

religieuses. Nous la reproduisons in extenso:

Par libéral j'entends celui qui, sans sacrifier à l'esprit de secte d'aucun ordre et sans s'insolider à telle ou telle doctrine, accepte cependant une donnée générale qui consiste, dans la conduite des affaires humaines, à ne s'inspirer que des intérêts humains, que des intérêts terrestres; qui voit avec douleur, avec anxiété les entreprises et les usurpations de l'esprit théocratique et civil sur la liberté humaine, sur les rapports de l'Etat avec les administrés, et redouté est en conséquence de tous les jours qui menace de mettre la main non seulement sur les ressorts du pouvoir central, mais même sur les institutions les mieux établies que nous ait laissées la Révolution française.

Par libéral j'entends un homme acquis à la liberté de conscience sous toutes les formes, respectueux de tous les cultes, professant pour toutes les religions une même estime extérieure, libre, dans son for intérieur, de suivre telle ou telle religion ou de les décliner toutes; respectueux des ministres des divers cultes, aussi bien que des pratiques qui, de près de loin, ressemblent de l'exercice respectif d'une opinion religieuse, morale ou philosophique. M. is par libéral j'entends aussi celui — et ici je précise, parce que je crois qu'il y a un grand péril à éviter — qui est disposé à ne pas tolérer qu'un clergé quelconque devienne, dans l'Etat, un parti politique, une faction politique entrant en lutte avec d'autres partis politiques et voulant leur imposer un personnel, des actes, des desseins ou des calculs intérieurs ou extérieurs sur la marche de la politique du pays. J'entends que l'Eglise reste l'Eglise, qu'elle ne descende jamais sur la place publique, qu'elle n'entre jamais dans le Parlement ni dans les conseils de l'Etat. J'entends que, résignée à poursuivre sa carrière de consolation purement spirituelle, elle se défende dans ce domaine et que jamais elle ne vienne semer la division et le discord dans les débats et les controverses politiques; j'entends qu'elle ne vienne pas diviser le père et le fils, la femme et le mari, et souffler partout la haine et l'insinuation calomnieuse, parce que, je vous le déclare en toute vérité, c'est là qu'est le péril, non seulement français, mais européen, c'est le péril à redouter, c'est la cause de l'anarchie, le désordre et la haine, et ce péril immense compromet à la fois les intérêts de la société et ceux de l'Eglise. Ce péril, il est là: aussi l'Eglise a-t-elle tort, après avoir déclaré qu'elle ne s'agitait d'avoir provoqué des haines et fait jaillir des appréhensions. (Vive sensation et salves d'applaudissements.)

Oui, c'est là, messieurs, la véritable distinction que je voudrais voir faire par la plupart de nos amis dans ces controverses toujours si délicates et si irritantes auxquelles nous sommes enroulés, non seulement en France, mais encore un intérêt extérieur; aussi, permettez-moi de m'en expliquer devant vous en quelques mots. (Mouvement d'attention.)  
J'ai dit d'abord qu'il y avait le péril intérieur, et ne le voyez-vous pas vous-mêmes? Si l'y a en effet un mal dont nous souffrons, s'il y a une cause explicable des désordres et des avortements qui ont suivi la Révolution française dans ce pays et qui l'ont empêché de s'installer pacifiquement son régime dans la consécration de l'ordre, de tous les citoyens, qu'il faut-il chercher cette cause? Cette cause n'est-elle pas dans cette sorte de quel déclaré par l'esprit ultramontain à l'esprit de la Révolution? N'est-elle pas dans la lutte entre ce qu'on a appelé improprement le prosélytisme religieux et la propagande des idées de la Révolution? Depuis soixante ans, nous assistons-nous pas à ce champ clos entre ceux qui prétendent tout savoir d'une manière immuable par la révélation et ceux qui marchent, pressent et progressent sous les suggestions de la science, qui, tous les jours, accomplissent un progrès et reculent les bornes des connaissances humaines?

Eh bien, je dis que dans ces cinq dernières années, et principalement dans cette dernière, à la dernière heure de l'Assemblée de Versailles, nous avons été les témoins d'une entreprise dont l'audace aurait effrayé et fait bondir en protestations éloquentes, non pas les républicains de la première heure, mais ceux qu'on appelait les doctrinaires et les universitaires de la Restauration.  
On a osé, oui, on a osé, sous le nom de liberté de l'enseignement supérieur, faire une loi dont l'épigramme est destinée à tromper les simples et les naïfs. La liberté n'a rien à voir ici. On sait comment les auteurs et les bénéficiaires de cette loi en usent avec elle: leur maxime constante est de la réclamer pour eux et de la refuser à tous leurs adversaires. Ils ont obtenu un instrument de division des es-

Feuilleton du Journal de Roubaix  
DU 10 FÉVRIER 1876.

### Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATIRA.)  
PAR RAOUL DE NAVERY  
IV  
L'ENFANT-BLEU.  
(SUITE).

Mariote termina son couplet par une belle révérence et allait se jeter dans les bras de son père, quand le sénéchal s'écria:  
— Vous devez encore l'accueillir.  
Brunau se rapprocha de Mariolle.  
Au même instant le père Athanase souleva l'Enfant-Bleu dans ses bras et le présenta à la mariée, qui l'embrassa sur les deux joues.  
— Que le baiser d'untage vous porte bonheur, mes enfants, dit l'abbé.  
— Joignez-y la bénédiction d'un saint, Monseigneur, ajouta Mariolle.  
Le père Athanase leva les doigts, traça le signe de la croix au-dessus des fronts penchés des époux, puis tous deux regagnèrent la cavalcade au mi-

lieu de l'explosion des vivats, des coups de fusils et des éclats de rire. La porte du monastère allait se refermer quand l'abbé dit à Patira:

— Emmène l'Enfant-Bleu, j'ai promis.

Hervé saisit la main de Patira:  
— Viens, dit-il, viens!

— Non point de la sorte, répondit Patira, tes petites jambes ne sauraient te porter jusqu'à la Forêt-Blanche...

Le jeune forgeron parcourut du regard les groupes des invités de Mariolle et de Brunau.

Il aperçut un grand garçon aux cheveux filasse, aux grands bras, qui avait enfourché un tout petit cheval dont les étriers de corde battaient presque le sol; hissé sur cette monture, Godichon faisait la plus drôle de mine du monde.

— Hé! Godichon, cria Patira, m'est avis que nous avons un petit compte à régler ensemble.

Le jeune gars rougit jusqu'aux oreilles:  
— La bourse est à sec, dit-il, et si tu voulais attendre...

— Jamais, dit Patira en souriant, nous allons en finir tout de suite...  
Godichon devint pâle et tira ses cheveux jaunes.  
— Tu as de bonnes jambes? reprit Patira.

— Je le crois bien!  
— Eh bien! fais-moi le plaisir de reconduire à pied chez eux Brunau et Mariolle, demain je te ramènerai ton bidet et nous serons quittes.

— Tope-là! voilà un fier marché, car je ne te devais pas moins d'un gros écu.

Le gars aux cheveux filasse descendit de cheval, Patira enleva l'Enfant-Bleu, le plaça sur le coude la docile monture, puis sautant à son tour lestement sur le dos de la bête, il la talonna, tandis que Godichon achevait de raccourcir les étriers.

— Mon bidet s'appelle Rustaud, cria Godichon en réjoignant la noce.

Mais déjà Rustaud courait de toute la vitesse de ses jambes, tandis que Patira traînait Hervé sur sa poitrine à faire crier le cher petit. Il ne lui était jamais arrivé de l'avoir bien à lui, tout à lui, depuis l'heure où, redoutant les ennemis de Blanche il l'avait emporté du chêne des Douze-Archers au monastère de Léhon.

A cinq ans d'intervalle il recommençait avec l'enfant de la Providence une course rapide, et Patira reprenait complètement possession de cette paternité d'adoption qui lui avait fait accomplir tant de prodiges.

Hervé ne se possédait pas de joie; la course du cheval fiant dans la campa-

gne comme un destrier fantôme, les aspects du paysage, la vue des grands troupeaux paissant dans les prairies vertes, les chansons des fileuses, tout contribuait à le réjouir.

Il lui semblait découvrir un monde. Son regard ne rencontrait d'autre muraille que celle des hauts peupliers et des grands chênes émondés couronnant les talus. Incapable de traduire ses sensations par des paroles, il se tourna de temps en temps vers Patira, lui jetait ses bras autour du cou et collait ses lèvres roses à la joue brune de son compagnon.

Au moment où Rustaud et ses deux cavaliers passèrent devant la forge de Jean l'Enclume, celui-ci, accoté contre le montant de la porte, fouilla la route du regard comme s'il attendait un client; il reconnut son ancien apprenti, et jura comme un possédé, tandis que la Flamme aboyait pour lui faire fête, et que Claudie soutenait Française dans ses bras faisant un signe amical à son jeune protégé.

La route sinuose variait incessamment d'aspect; aux amas de roches supportant des tallées d'arbrisseaux, comme un cimier porterait un lourd panache, succédaient les prairies vertes, coupées de ruisseaux, égayées par des touffes de roseaux dont le feuillage gardait le velouté des fleurs. Les ondu-

lations du terrain permettaient à la nature de revêtir des grâces nouvelles; les arbres étaient sous le soleil leur verdure chaude sur laquelle venait de passer le frisson des nuits.

Patira retrouvait avec une émotion puissante l'environnement oublié des courses rapides à travers la campagne. Il lui semblait être au temps déjà lointain où mystérieusement il quittait la forge de Jean l'Enclume, afin d'aspirer l'air pur et de reposer au sein d'une nature consolatrice et fortifiante ses membres endoloris et son front brûlant.

Mais quelle différence entre ce qu'il était alors et ce que l'avaient fait le travail, l'étude, la prière, ces trois degrés qui servent à nous rapprocher du ciel. Il était alors un enfant humilié, pauvre, tremblant, redoutant les coups du maître et se méfiant de la destinée qui le traitait en marâtre; à peine les furtifs baisers de Claudie se posaient-ils sur son front, et il avait fallu qu'une infortune grande comme un martyre l'appelât à son aide pour que le paria enfant devint un héros d'humble dévouement. Placé en face d'une voie nouvelle, chargé d'une existence à défendre, il n'avait plus reculé, et chaque heure de sa vie adolescente se trouvait marquée par un progrès, par une vertu.

Ce jour même, tandis qu'il lui révé-

lait le trésor de l'abbaye, le père Athanase le traitait en homme, et l'enfant serré dans ses bras paraissait lui dire par chaque mot affectueux, chaque caresse: « Je te dois la vie et tu me donneras le bonheur! »

Un sentiment de fierté tendre envahissait l'âme de Patira, il trouvait dans cette promenade avec l'Enfant-Bleu les sensations d'une satisfaction profonde; un peu de fierté s'y mêlait sans doute, mais c'était cette honnête fierté qui jaillit du cœur avec l'approbation de la conscience.

Hervé battait des mains, poussait des cris d'oiseau voletant hors du nid, étendait les bras vers les grappes noires des mûriers. Ses cheveux flottaient, sa bouche riait, il lui semblait avoir des ailes tant le petit cheval noir l'emportait d'une façon rapide.

(A suivre).  
Le sieur Laloy-Mahieu, estaminet du Grand St-Georges, à la Vieille-Place, à Valenciennes, a l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il donnera un jeu de piquet, le dimanche 13 février 1876, aux dispositions suivantes:  
250 francs de prix en espèces.  
1er prix, 70 francs; 2e 50; 3e 35; 4e 20; 5e 15; 6e 10.  
Une tombola de 5 francs sera tirée pour les perdants de premier et deuxième pelotons.  
Une deuxième tombola de 5 francs sera tirée pour les perdants des troisième et quatrième pelotons.